

**Commission économique pour l'Europe****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 13-15 novembre 2024

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire

Rapports relatifs au programme de travail du Comité :**Changements climatiques et forêts dans la région
de la Commission économique pour l'Europe****Changements climatiques et forêts dans la région
de la Commission économique pour l'Europe****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document contient des informations destinées à alimenter le débat consacré aux changements climatiques et aux forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il synthétise les résultats des travaux de groupe menés sur ce thème à la quarante-cinquième session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières, qui s'est tenue le 23 mai 2024, et donne un aperçu des prochaines étapes envisageables.

Les délégations sont invitées à donner des indications au secrétariat sur les orientations possibles des travaux et des activités relatifs aux forêts, au secteur forestier et aux changements climatiques, notamment dans le contexte des préparatifs des prochaines sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le présent document est soumis conformément aux dispositions des documents A/78/6 (sect. 20) et ECE/TIM/EFC/WP.2/2024/2 (par. 23).



I. Contexte

1. Urgence mondiale, la crise due aux changements climatiques dépasse les frontières nationales. Elle exige une coopération intergouvernementale, qui s'articule, au niveau mondial, autour de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre, qui s'est tenue en 2015, a abouti à l'adoption de l'Accord de Paris, un accord historique visant à réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre pour contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2 °C et la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.
2. La vingt-sixième session de la COP, tenue à Glasgow en 2021, a permis de progresser dans le domaine de la gestion durable et de la conservation des forêts dans le contexte des changements climatiques. Plus de 130 dirigeants de pays qui abritent ensemble plus de 90 % des forêts de la planète se sont engagés à travailler main dans la main pour enrayer et inverser les processus de disparition des forêts et de dégradation des terres à l'horizon 2030.
3. La vingt-huitième session de la COP, tenue à Doubaï en 2023, a marqué la conclusion du premier bilan mondial de l'action menée dans le cadre de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques. Constatant qu'ils avançaient trop lentement dans tous les domaines de l'action climatique – réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement de la résilience face à l'évolution du climat et concrétisation du soutien financier et technologique apporté aux pays vulnérables, entre autres –, les pays ont adopté une décision visant à accélérer l'action dans tous ces domaines d'ici à 2030.
4. À la vingt-neuvième session de la COP, qui se tiendra à Bakou en 2024, les Parties s'attacheront, comme aux sessions précédentes, à faire progresser la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, notamment l'action menée pour limiter le réchauffement planétaire, promouvoir l'adaptation aux effets des changements climatiques et mobiliser les financements nécessaires.
5. Comme l'a annoncé le Brésil, qui accueillera la trentième session de la COP en 2025, cette session devrait constituer une étape importante dans la conclusion d'un accord mondial sur la gestion des forêts et l'utilisation des terres au service de l'atténuation des changements climatiques, qui renforcera la coopération entre le monde du Nord et le monde du Sud visant dans le cadre de l'objectif de maintien de l'élévation de la température de la planète en dessous de 2 °C. Un tel accord pourrait engendrer une dynamique propre à accroître l'importance accordée aux forêts dans les négociations mondiales sur le climat.

II. Forêts et changements climatiques

6. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime¹ la superficie forestière mondiale à 4,1 milliards d'hectares, soit 31 % de la superficie totale des terres. Les régions tropicales abritent la plus grande part des forêts (45 %), suivies par les régions boréales (27 %), tempérées (16 %) et subtropicales (11 %). Le rythme des pertes forestières diffère d'une région à l'autre, mais la tendance est à un recul net de la superficie mondiale des forêts, qui a diminué de plus de 4 % au cours des trente dernières années (FAO, 2020).
7. Les changements climatiques ont des incidences multiples sur les écosystèmes forestiers. Les effets les plus marqués et les plus directs sont liés aux conditions météorologiques (températures et précipitations, notamment) et aux variations de la concentration en dioxyde de carbone. Ils modifieront la fréquence et l'intensité des incendies de forêt, des infestations d'insectes, des flambées épidémiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, qui peuvent avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes forestiers à long terme.

¹ FAO, *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*,
<https://openknowledge.fao.org/items/fe600c27-40a1-4ac7-b028-fa716ea09792>.

8. Dans son sixième rapport d'évaluation², le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2023) affirme que les forêts de la planète sont gravement menacées et que celles qui sont gérées durablement jouent un rôle clef dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Les forêts gérées de façon durable fournissent du bois, matière première à faible intensité de carbone d'importance majeure pour un avenir sobre en carbone, ainsi que des produits forestiers non ligneux, mais aussi nombre de biens et services écosystémiques, concourant notamment à la protection de la biodiversité et à la préservation des ressources en eau et de la qualité des sols pour les années à venir. Elles contribuent également à la durabilité des moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde.

9. Dans la région de la CEE, les changements climatiques pourraient accroître la productivité des forêts dans certaines régions, où le réchauffement du climat accélérerait la croissance des arbres. Ils pourraient contribuer à la progression de la couverture forestière vers le nord, à l'allongement des saisons de croissance et à l'augmentation des concentrations en dioxyde de carbone. Toutefois, on ignore si une accélération du rythme de croissance des arbres dans certaines parties de la région de la CEE compenserait les pertes de bois subies dans d'autres parties en raison des répercussions négatives des changements climatiques sur les écosystèmes.

10. Par ailleurs, les dégâts causés par la sécheresse, les incendies, les tempêtes et les infestations d'insectes dans la région de la CEE ces trente dernières années sont à l'origine d'une mortalité massive des arbres, et les conséquences de cette dégradation générale de la vitalité et de la santé des écosystèmes forestiers sont d'ores et déjà très visibles. Les paysages forestiers ont été modifiés par ces pertes d'arbres considérables dues aux changements climatiques. Cette situation a entraîné une accumulation massive de bois de récupération dont pâtissent les marchés du bois. Au vu des projections relatives aux changements climatiques, cette tendance devrait se poursuivre et s'intensifier à l'avenir.

III. Résultats des débats du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières

11. En mai 2024, la question des changements climatiques a fait l'objet d'une session interactive du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières. Prenant note de l'actualité et de la pertinence de cette question, étant donné que les changements climatiques ont une influence de plus en plus grande sur la gestion à long terme des forêts de la région de la CEE, les représentants et un groupe d'experts ont échangé des informations et ont donné des orientations concernant les travaux du secrétariat. La discussion a porté sur les priorités internationales et nationales en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, sur les politiques nationales ainsi que sur les outils disponibles et les stratégies d'appui à leur utilisation dans la perspective des préparatifs des prochaines sessions de la COP.

12. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont échangé des informations sur les mesures que leurs pays prenaient à titre prioritaire, dans le secteur forestier, pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. Cette question a été considérée comme prioritaire, car seules des forêts saines et résilientes peuvent atténuer efficacement les changements climatiques tout en fournissant les produits et les services attendus. Les participants ont souligné que la mise en application active de stratégies de gestion durable des forêts était nécessaire et jouait un rôle important. Ils ont rappelé qu'une gestion intégrée de l'utilisation des terres était indispensable pour accroître la résilience des forêts face aux changements climatiques, et en particulier aux incendies de forêt qui pouvaient en résulter. Ils ont fait observer que nombre de leurs objectifs nationaux de gestion forestière étaient axés sur l'augmentation continue de la couverture forestière globale (par exemple, par le boisement) et sur la nécessité d'accroître encore la diversité des paysages forestiers, des

² *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Équipe de rédaction principale, H. Lee, et J. Romero (dir. pub.)]. GIEC, Genève (Suisse), p. 35 à 115, doi:10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.

écosystèmes, des espèces et des patrimoines génétiques. Les représentants ont également souligné le rôle important du bois et de son utilisation comme moyen de stocker le carbone, en particulier dans le secteur de la construction.

13. Les représentants ont également fourni des renseignements sur leurs politiques nationales et d'autres outils visant à appuyer la mise en application de leurs priorités en matière de changements climatiques. Ils ont présenté leurs stratégies nationales coordonnées de lutte contre les changements climatiques, leurs plans d'adaptation à ces changements et d'autres mesures prises dans ce domaine (par exemple un règlement sur les objectifs en matière d'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de foresterie (UTCATF) et des mesures relatives à l'utilisation du bois dans la construction). Ils ont estimé que les systèmes de collecte de données et de suivi, comme les inventaires forestiers nationaux, jouaient un rôle fondamental dans l'application de toute mesure concrète. Ils ont également indiqué qu'il était nécessaire de mettre en place des programmes de financement et des stratégies de communication, qui ciblent notamment les propriétaires forestiers.

14. Les représentants ont également examiné les moyens par lesquels le secrétariat pourrait aider les pays de la région de la CEE et d'autres parties prenantes nationales et internationales à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de changements climatiques. Ils ont souligné en particulier que le Groupe de travail conjoint facilitait grandement le partage d'informations entre pays et la mise en commun des meilleures pratiques en menant des études sur le renforcement des connaissances, en organisant des manifestations et en améliorant la communication sur les changements climatiques. Les priorités thématiques mises en avant par les représentants étaient notamment les suivantes :

a) L'analyse des méthodes de planification des mesures d'adaptation des forêts et de renforcement de leur résilience, et la conciliation des objectifs de gestion des forêts à court, à moyen et à long terme dans le contexte des changements climatiques ;

b) Les aspects socioéconomiques de la foresterie et des secteurs liés aux forêts à prendre en considération pour opérer une transition juste (par exemple, la valeur des produits, le carbone incorporé, les coûts de l'adaptation aux changements climatiques pour les propriétaires forestiers) ;

c) L'information des États membres sur la gestion des conflits potentiels dans l'utilisation des terres, par exemple entre la protection des forêts et l'utilisation des terres à des fins productives.

15. Par ailleurs, les représentants ont proposé que le secrétariat établisse un document d'information sur les changements climatiques et les forêts dans la région de la CEE, qui comprenne des études de cas mettant en avant de bonnes pratiques. Ils ont accueilli favorablement la mise à disposition continue de données statistiques pertinentes contribuant à la surveillance des forêts. Ils ont également relevé l'importance des activités de communication et d'information, ainsi que de leur coordination avec celles d'autres organismes des Nations Unies et organisations forestières régionales, par exemple dans le cadre de manifestations conjointes qui seront organisées à l'occasion des prochaines sessions de la COP.

IV. Prochaines étapes envisageables

16. Sur la base des débats qui ont eu lieu dans le cadre du Groupe de travail conjoint et compte tenu des mandats des entités concernées, le secrétariat pourrait notamment servir de plateforme d'échange d'informations concernant les liens entre les forêts et les changements climatiques. Ses travaux consisteraient en particulier à :

a) Mettre la question des changements climatiques sur la table aux sessions du Groupe de travail conjoint et du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, ainsi qu'aux sessions conjointes du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts de la FAO, dans le contexte des travaux de l'équipe de spécialistes des questions techniques ;

b) Organiser, sur demande, des ateliers de partage de connaissances, des dialogues régionaux sur les politiques et des activités de renforcement des capacités (notamment avec les négociateurs sur le climat) ;

c) Collecter des données sur les forêts, le secteur forestier ainsi que les changements climatiques et leurs effets, notamment en ce qui concerne les dommages subis par les forêts ;

d) Mener, sur demande, des études thématiques analytiques, et élaborer des chapitres sur les changements climatiques pour de futures publications.

17. Les travaux pourraient également porter sur la sensibilisation aux liens multisectoriels entre les forêts et les changements climatiques. Le secrétariat s'emploierait alors à :

a) Élaborer des supports de communication, par exemple pour les vingt-neuvième et trentième sessions de la COP ;

b) Mener des campagnes ciblées dans les médias sociaux ;

c) Organiser des activités d'information conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations forestières régionales, notamment des manifestations en marge des sessions de la COP, sous réserve de la disponibilité de ressources.
